

Réforme constitutionnelle : des inquiétudes pour la planète, teintées de belles propositions

Publié le [juin 13, 2018](#)

Communiqué de presse, Notre Affaire à Tous, le 13 juin 2018

L'association *Notre affaire à tous* est préoccupée par les discussions en cours au sein de la Commission du Développement Durable de l'Assemblée nationale quant au projet de réforme constitutionnelle. En effet, alors que les discussions laissent espérer une amélioration sensible de la prise en compte de l'environnement et du climat dans le projet de réforme constitutionnelle, le rapporteur pour avis du projet de loi Christophe Arend a proposé un amendement visant à intégrer à l'article 1er "la préservation de l'environnement".

Cette proposition est insuffisante, voire inutile, puisqu'il ne s'agirait ici que de copier-coller des éléments déjà contenus au sein de la Charte de l'environnement, sans renforcer l'obligation de préservation du climat et de la biodiversité, sans inciter au respect des limites planétaires, ainsi que d'autres Etats dans le monde l'ont déjà fait. Les dispositions que Christophe Arend propose d'ajouter à l'article 1er manquent ainsi cruellement d'efficacité, dans un contexte où l'état de notre planète se dégrade de plus en plus rapidement. *Notre affaire à tous* rappelle [la proposition formulée](#) par de nombreuses ONGs, visant à inscrire à l'article premier de la Constitution "La République veille à un usage économe et équitable des ressources naturelles, garantit la préservation de la diversité biologique et lutte contre les changements climatiques dans le cadre des limites planétaires". Par ailleurs, nous devons rester vigilant.e.s quant à certains amendements visant à remplacer le principe de précaution par un principe "d'innovation responsable". Cette démarche peut rapidement constituer une menace et un danger majeurs pour les humains et la planète.

Des droits pour la nature. *Notre affaire à tous* se réjouit de l'adoption d'un amendement visant à constitutionnaliser le principe de non-régression. Notre association, qui oeuvre pour la justice climatique et environnementale et la protection des communs naturels, tient également à féliciter le député Paul-André Colombani pour ses divers amendements allant dans le sens de l'attribution de droits à la nature, en demandant notamment à reconnaître l'environnement comme le patrimoine commun de l'ensemble des "êtres vivants". Des droits sont déjà partiellement reconnus à la nature par la loi française, à travers le préjudice écologique ou le "principe unitaire de vie" inscrit au sein du Code de l'environnement des îles Loyauté de Nouvelle-Calédonie. Il est grand temps d'ouvrir, en France, cette nouvelle page de la relation de l'humain à la nature et au vivant. *Notre Affaire A Tous* soutient également les amendements ambitieux du député Loic Prud'homme, reprenant les propositions formulées par les ONGs.

Face à l'urgence climatique et environnementale, et afin de faire de la France un pays exemplaire au niveau international, *Notre affaire à tous* demande aux député.e.s et au gouvernement de garantir l'effectivité de l'actuelle réforme pour la préservation des communs naturels. *Notre affaire à tous* poursuivra son action pour mettre la Constitution à l'heure du climat, à travers la mobilisation citoyenne et un plaidoyer soutenu auprès des parlementaires.

Contact presse : Marie Toussaint, marie@notreaffaireatous.org,